

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION

L'apprenti doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à chaque module de formation constituant le bloc de compétence.

Plusieurs types d'épreuves sont organisés pour évaluer les modules de formation :

- Etudes de situation
- Pratique simulée
- Evaluation des compétences en milieu professionnel.

Le diplôme d'Etat est délivré par la DRIEETS.

PÉRIODES D'APPRENTISSAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL

3 stages de 5 semaines et un stage de 7 semaines sont à réaliser :

une période d'apprentissage en milieu professionnel doit être effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique.

une période d'apprentissage en milieu professionnel auprès de personnes âgées.

LIEUX D'EXERCICE

En apprentissage vous aurez la possibilité d'intégrer toutes les structures qui emploient des aide-soignants :



Hopitaux



Cliniques



Santé mentale



EHPAD



Soins à domicile

LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE C'EST

- Percevoir une rémunération pendant ses études ;
- Bénéficier des mêmes droits que l'ensemble des salariés (mutuelle, transport ...) ;
- Se former en se professionnalisant.

Taux de réussite en 2023 par la voie de la formation initiale.

84%*

68%

Taux d'insertion en 2023 par la voie de la formation initiale.

*sur l'effectif présenté

ALLÈGEMENTS DE FORMATION

Vous pouvez bénéficier d'équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation en fonction des titres et/ou diplômes obtenus antérieurement :



consulter la liste donnant droit aux dispenses de formation.

ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

La diplomation permet la poursuite d'études vers le :
métier d'infirmier

TARIFS

Entre 8856 € et 13284 € en fonction de la durée du contrat

pris en charge entièrement par les opérateurs de compétences ou l'ANFH ou le CNFP et/ou votre employeur.

CONTACT

Jean-François FAUCHER
apprentissage.pfr@lafocss.org

RÉFÉRENT HANDICAP

Jean-François FAUCHER
j.faucher@lafocss.org

Rendez-vous sur notre site internet pour plus d'infos



FONDATION ŒUVRE DE
LA CROIX SAINT-SIMON

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 26 DÉCEMBRE 1922

PÔLE FORMATION - RECHERCHE

JE DEVIENS AIDE SOIGNANT.E



Diplôme d'État d'aide-soignant par la **voie de l'apprentissage** accessible à toutes et tous sans condition de diplôme.

Niveau 4
RNCP 35830

IFAS MONTREUIL - 18 places
17 rue de la révolution 93100 Montreuil
44 rue Armand Carrel 93100 Montreuil

Formation accessible aux personnes en situation de handicap
sous réserve que le candidat ne soit atteint d'aucune affection incompatible avec l'exercice de la profession



LE MÉTIER AIDE SOIGNANT

En tant que professionnel de santé, l'aide-Soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- **Accompagner** la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
- **Collaborer** au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
- **Contribuer** à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

COMPÉTENCES VISÉES



Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale



Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre des soins adaptés en collaboration



Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants



Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention



Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soin, à la qualité/gestion des risques

PRÉREQUIS

- Être âgé(e) d'**au moins 17 ans** pour entrer en formation ;
- Avoir **moins de 30 ans** à la signature du contrat d'apprentissage* ;
- Aucune condition de diplôme n'est nécessaire pour s'inscrire à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant par la voie de l'apprentissage.

*Pas de limite d'âge supérieure pour les personnes bénéficiant d'une RQTH ou d'un statut de sportif de haut niveau ou porteur d'un projet de création d'entreprise

MODALITÉS

D'ACCÈS A LA FORMATION



Avec un employeur



Sans employeur

Les candidats ayant été sélectionnés à l'issue d'un entretien avec un employeur, sollicitent une inscription directement auprès du CFA en envoyant CV, lettre de motivation avec description du projet professionnel. A réception des documents l'équipe du CFA vous convoquera pour un entretien visant à explorer votre projet professionnel et apprécier vos motivations.

Les candidats ne disposant pas d'un contrat d'apprentissage valide doivent satisfaire aux épreuves de sélection qui sont organisées. La sélection des candidats est effectuée par un jury sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.

PLANNING

RENTÉE DE JUILLET *



*Nous avons deux rentrées : juillet et janvier, pour plus d'informations sur les dates de janvier rendez-vous sur le site internet.

MÉTHODES

PÉDAGOGIQUES

- **Méthodes participatives** : Analyse de pratiques - Jeux de rôle - Simulation ;
- Enseignement basé sur une pédagogie active à partir des **situations de travail ramenées du terrain** ;
- Un **suivi pédagogique individualisé** avec un formateur référent.
- Mise à disposition de ressources et **moyens favorisant son apprentissage en autonomie** (plateforme e-learning, centre de ressources documentaires en ligne) ;
- Les intervenants sont des formateurs permanents de l'IFAS, et une équipe de professionnels de santé.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Durée de la formation par la voie de l'apprentissage :

Entre 12 et 18 mois en fonction du parcours antérieur.

- 770 heures de formation théorique ;
- 770 heures de formation clinique chez votre employeur ou dans des structures de soins dont la nature des activités permet la validation des compétences exigibles pour l'obtention du diplôme ;
- Temps employeur afin de consolider vos acquisitions professionnelles.

CONTENU DE LA FORMATION

MODULE 1	Accompagnement d'une personne dans les activités vie quotidienne /sociale
MODULE 2	Repérage et prévention des situations à risque
MODULE 3	Evaluation de l'état clinique d'une personne
MODULE 4	Mise en œuvre des soins adaptés évaluation et réajustement
MODULE 5	Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
MODULE 6	Relation et communication avec la personne et son entourage
MODULE 7	Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
MODULE 8	Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
MODULE 9	Traitement des informations
MODULE 10	Travail en équipe pluriprofessionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques